

CHARTRE PATIENTS AMBULATOIRES

Vous allez suivre dans notre Centre des séances de physiothérapie.
Nous vous transmettons quelques informations utiles lors de vos rendez-vous.

GÉNÉRALITÉS

- En cas d'annulation de votre part, veuillez nous informer 24 heures avant l'heure de votre séance, faute de quoi elle vous sera facturée. En cas d'absence non justifiée, la séance vous sera facturée.
- Avant chaque séance, pensez à vous annoncer auprès de notre secrétariat afin de confirmer votre rendez-vous.
- Validité de votre bon de physiothérapie: veuillez noter que la 1^{ère} séance de votre traitement doit être effectuée dans les 4 semaines à partir de la date du bon.
- Si vous deviez interrompre votre traitement pour une durée de plus d'un mois, votre bon ne sera plus valable.
- En cas d'annulation de notre part (maladie de votre physiothérapeute par exemple), nous nous engageons à fixer un nouveau rendez-vous dans les plus brefs délais.
- En cas de prolongation de votre traitement avec l'accord de votre médecin, vous devez nous fournir le nouveau bon de physiothérapie, faute de quoi les séances supplémentaires vous seront facturées.

ACCÈS VESTIAIRES ET PISCINE

- L'accès à la piscine n'est autorisé que si vous êtes au bénéfice d'une prescription médicale mentionnant «piscine ou hydrothérapie».
- Veuillez vous annoncer à notre secrétariat afin que l'on vous ouvre la porte du vestiaire.
- Une pièce de CHF 2.00 est nécessaire pour l'armoire du vestiaire.
- L'accès aux vestiaires avec vos chaussures de ville ou chaussures de sport pour l'extérieur est interdit.
- Il est vivement recommandé de mettre ses effets personnels sous clé et de garder la clé sur vous.
- Ne laissez pas votre armoire, contenant vos effets personnels, ouverte (quand vous êtes sous la douche), et sans surveillance.
- L'accès en piscine (grand bassin) sans la présence de votre physiothérapeute, vous est strictement interdit lors des cours d'Aquagym.
- En dehors de ces cours, l'accès en piscine sans votre physiothérapeute se fait sous votre propre responsabilité et vous est autorisé pour un maximum de 45 minutes.
- Le passage sous la douche est obligatoire avant d'entrer dans la piscine.

TENUE VESTIMENTAIRE POUR LA SALLE DE GYM ET SALLE DE FITNESS (CARDIOFIT)

- Tenue de gymnastique propre: T-shirt, manches courtes ou longues, short de sport ou pantalon de jogging.
- Chaussures de sport d'intérieur.
- Se munir d'un linge propre.

TENUE POUR LA PISCINE

- Maillot de bain propre.
- Il est conseillé de porter des sandales de bain.
- Linge.

Pour tout renseignement complémentaire, notre secrétariat ainsi que votre physiothérapeute se tiennent à votre disposition.

Nous vous remercions par avance de respecter ces recommandations.

La Direction

HIRSLANDEN LAUSANNE, CLINIQUE BOIS-CERF

CENTRE ACTIF+, AVENUE D'OUCHY 31, CH-1006 LAUSANNE

T 021 619 62 70, ACTIFPLUS.BOIS-CERF@HIRSLANDEN.CH, WWW.HIRSLANDEN.CH/LAUSANNE